

PREINSCRIPTION POUR CETTE ANNEE

L'accès au service nécessite une inscription préalable, elle est à renouveler chaque année.

Les fiches signées devront être déposées en mairie, **au plus tard le LUNDI 25 AOUT 2025**, vous pourrez ensuite modifier vos informations personnelles directement sur votre accès portail parents et y faire vos réservations/paiement du service enfance jeunesse.

INSCRIPTION, COMMANDE ET REGLEMENT DES REPAS :

L'inscription en cantine (y compris pour le mercredi) est hebdomadaire ou mensuelle et doit se faire **au plus tard le jeudi minuit** qui précède la semaine concernée. Passé ce délai, il ne vous sera plus possible de commander ou d'annuler des repas durant la semaine.

Les règlements de repas/service se font lors de la réservation, c'est-à-dire principalement via le portail parents du logiciel enfant (3douest).

Toute absence pour raison médicale devra être stipulée au service municipal de cantine qui procédera à un avoir sur justificatif, sans cela le repas restera facturé. Nous rappelons que tout repas non réservé ou hors délai sera majoré.

Lors de voyages scolaires et grèves annoncés par les écoles, les repas commandés et réglés seront annulés et recredités. Par contre, le repas ne sera pas remboursé lorsqu'un enseignant est absent, non remplacé par l'éducation Nationale. Chaque mois suivant vous recevrez une facture où les présences, absences justifiées, repas non réservés ainsi que vos règlements seront mentionnés.

Enfin, les inscriptions, le paiement et les modifications peuvent toujours se faire en mairie, uniquement **les lundi et vendredi matin de 8h30 à 11h15** ou via la messagerie du portail parents.

Le **paiement de la cantine** devra se faire principalement via ce portail lors de la réservation. Vous pourrez aussi prépayer en chèque (à l'ordre de la cantine d'Hulluch), ou par carte bancaire en Mairie lors des permanences des lundis et vendredis matin.

Les menus sont à votre disposition sur le lien : <https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/{a7c79ef2-26c3-402a-993c-5065b0ae80e1}>

Contact Cantine : Par téléphone → 03 21 69 88 99 - Par mail → cantine@ville-hulluch.fr

L'ENCADREMENT :

L'équipe d'animation municipale accompagne les enfants lors de la pause méridienne. Avant ou après le repas, les enfants participent à différentes activités en salle polyvalente, stade, à l'espace enfance ou à la Maison des Associations.

Merci d'enregistrer sur le portail votre attestation d'assurance et transmettre le certificat médical attestant de l'état de santé de votre enfant et la mise à jour des vaccinations. Merci également d'indiquer dans le dossier papier :

- Toute interdiction d'activité physique.
- Toute allergie alimentaire ou traitement chronique devra être accompagnée d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
- S'il a été attribué une notification MDPH à votre enfant.

Enfin, pour rappel, en cas de maladie (non chronique), aucun traitement ne pourra être administré par l'équipe éducative.

CHARTRE DE VIE COLLECTIVE ET PERMIS DE BONNE CONDUITE :

La restauration et les accueils périscolaires n'étant pas obligatoires mais une possibilité proposée aux familles, les enfants doivent en retour **respecter les règles élémentaires de bonne conduite et respect mutuel** (charte affichée dans les salles du Périscolaire). En cas de faits ou d'agissements de nature à troubler le bon ordre et le bon déroulement du service, des sanctions pourront être posées.

Au début de l'année scolaire, chaque enfant d'élémentaire se verra attribuer un crédit de 12 points qui l'accompagnera dans son devenir citoyen. Il pourra y valoriser ses bons comportements et/ou se voir retirer des points en cas de comportements inappropriés, dangereux, ou irrespectueux.

Nous souhaitons installer une plus grande transparence de travail et faciliter les échanges avec les familles.
En cas de fait grave ou perte significative de points, la famille sera informée et invitée, à rencontrer avec l'enfant l'équipe de direction. Lorsqu'une sanction est posée, elle se fera dans le respect de l'enfant, sera constructive, juste et cohérente.

Les horaires des classes et des activités périscolaires pour la rentrée de septembre 2025

	De 7h à 8h30	8h20/30 à 11h30	11h20 à 13h30	13h20/30 à 16h30	16h30 à 18h30
GROUPE SCOLAIRE - CENTRE VILLE					
Lundi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
Mardi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
Jeudi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
Vendredi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
	De 7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
GROUPE SCOLAIRE - RESIDENCE LES MOUETTES					
Lundi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
Mardi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
Jeudi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE
Vendredi	GARDERIE PERISCOLAIRE	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	GARDERIE PERISCOLAIRE

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les temps périscolaires représentent les moments de la journée qui se situent avant la classe, le midi et après la classe. Sur ces temps, c'est le personnel municipal qui encadre les enfants.
Il s'agit :

- de l'accueil «garderie» périscolaire du matin avant la classe et du soir après classe

UN ACCUEIL, deux lieux :

- Au **Local Commun Résidentiel** pour les écoles JY. COUSTEAU et LES PETITS MOUSSES
Rue Wimereux à Hulluch Tel : 03.21.74.32.26
- A **L'Espace Enfance** pour les écoles JC. CASADESUS et P. THELLIER
Rue Pierre Malvoisin Tel : 03.91.83.08.12 – 06.07.86.15.99

- du temps de cantine ou **Pause Méridienne** de 11h 30 à 13h30 à l'Espace Enfance

Contact Email : periscolaire@ville-hulluch.fr

LES MERCREDIS LOISIRS

- La Municipalité organise un Accueil de Loisirs à la journée dès le Mercredi 3 septembre

Plusieurs formules vous sont proposées :

Tarif1 ☐ Accueil échelonné (8 à 9h) + ateliers du matin (9h à 12h) ou ☐ Animation jeux (14h à 17h) + départ échelonné (17h à 18h)

Tarif2 ☐ Accueil échelonné (8 à 9h) + ateliers du matin (9h à 12h) + repas (12h à 13h30)
☐ Accueil échelonné (8 à 9h) + ateliers du matin (9h à 12h) + repas (12h à 14h) + animation jeux (14h à 17h) + départ échelonné (17h à 18h)

Tarif3 (sans repas le midi) ☐ Accueil échelonné (8 à 9h) + ateliers du matin (9h à 12h) + animation jeux (14h à 17h) + départ échelonné (17h à 18h)

☐ Garderie du MERCREDI matin (7h à 8h) et du soir (18h à 18h30) à l'Espace Enfance (tarif accueil périscolaire)

- Pour les 11/17 ans, le CAJ, **Centre d'Animation Jeunesse** est ouvert les mercredi et samedi, au plateau de la Fosse 13, rue Roger Salengro, durant la période scolaire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA MAIRIE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

TEL : 03.21.69.88.99

TARIFICATION hulluchois/extérieur :

Repas Cantine :

1^{er} enfant : 3.60€/ext: 4.50€

2^e enfant et + : 3.25€/ext : 4.25€

Majoration : + 1.50€

Accueil (Garderie) Périscolaire la 1/2h:

Selon revenus déclarés

(- ou + 30000€)

1.30– 1.35€ / ext : 1.60 – 1.65€

Mercredis Loisirs :

Selon revenus déclarés

½ journée : 2.70-2.80€

ext : 3.40-3.55€

(Repas : 3.60€/ ext : 4.60€)

Journée sans repas : 4.40€-4.50€

ext : 5.60 – 5.75€

Journée avec repas : 8 – 8.10€

ext : 10.20/10.35€

Centre de Loisirs des vacances :

Selon revenus déclarés

Journée sans repas : 4.40-4.50€

ext : 5.60-5.75€

Journée avec repas : 8 – 8.10€

ext : 10.20/10.35€

NOEL : ½ journée : 2.70-2.80€

ext : 3.40-3.55€

CAJ adhésion :

hulluchois/extérieur :

Selon revenus déclarés

1^{er} enfant 10-12€ /ext :13-15.50€

2^e enfant et + : 9-9.70€/ext :12-15.5€

CHARTRE DE VIE COLLECTIVE

ADULTES ET ENFANTS NOTRE MISSION EST DE :

*Construire un monde non violent, respectueux de chacun et des lieux où l'on évolue,
un monde qui favorise le bien vivre ensemble.*

REGLES DE VIE COLLECTIVE

- On se déplace ranger (par 2 ou 3), sans bousculade, pour qu'il n'y ait pas d'accident.
- On se lave les mains avant et après le repas ou la collation et après être passé aux sanitaires



- AUCUNE VIOLENCE N'EST ACCEPTABLE : On ne frappe pas, on ne se bagarre pas, on n'insulte pas, on ne se moque de personne. Toute acte de violence amènera à **une sanction.**

Quand on est en colère ou que l'on n'est pas d'accord, on cherche un moyen non violent d'évacuer ce sentiment (je peux demander à l'adulte de m'aider).

- Si on fait une bêtise, on assume son acte, on s'excuse et on répare.
 - Si on n'est pas d'accord, on s'explique de manière respectueuse, on ne dit pas de gros mots
- Ensemble, on utilise les mots magiques (bonjour, merci, s'il te plaît...).
- On écoute les adultes et on aide lorsqu'ils le demandent.
 - On se parle, on évite de crier dans les salles, on garde les cris pour les cours de récréation !
 - Si on veut quelque chose, on le demande, on lève le bras si on est en cantine.
 - On partage le matériel et les jeux.
 - On ne laisse pas trainer les jouets, on les range pour pouvoir tous les retrouver en bon état à la séance suivante.
 - **A table lors du repas**, on goûte à tout, on partage
 - On mange assis correctement, c'est mieux pour la digestion !
 - On ne se déplace pas pour éviter les chutes ou bousculades.
 - On ne joue pas ni ne lance la nourriture, si je renverse, je nettoie.
 - On respecte les besoins et envies de chacun.
 - On est sincère et honnête.

On a le droit de se détendre, être bien et rire, de perdre ou gagner aux jeux, d'être fier de soi, d'essayer de nouvelles activités, mais aussi de s'amuser entre copains, de partager et surtout de rester toujours respectueux des autres, du matériel et des lieux.

LES VALEURS DEFENDUES :

LA BIENVEILLANCE Le Respect **l'écoute**

La Tolérance L'entraide Le Partage

L'Honnêteté L'OPTIMISME La Coopération

L'ouverture et la curiosité LE SOURIRE

